

DEPARTEMENT DE L'ISERE
MAIRIE DE LE PERCY 38930
LE PERCY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le 21 février, à 20 Heures 30 dans la salle communale ; le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame la Maire Sabine CAMPREDON.

Présents : Sabine CAMPREDON, Thierry CHASSEVENT, Guillaume GONTARD,, Thibaud BECOURT, Jean Paul REYNAUD, Agnès TREGRET, Jean Marc TATIN, Yves PERRIN

Absents excusés : Nicole GONTARD, Claude BRONNER

Absent : Laurent CLARET

Date de la CONVOCATION : 16 février 2018

Secrétaire de Séance : Thibaud BECOURT

-oOo-

DEUX DÉLIBÉRATIONS :

**1-AUTORISATION DU MAIRE À MANDATER ET LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS
Budget M14**

Madame La Maire Sabine CAMPREDON rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales à savoir que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 85 025€ (25 % de 340 100).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Trièves Travaux	cpte 2151	18 312.90€
SEDI	cpte 2153	3 744.20€
Mickaël JOUBERT	cpte 2135	15 746.50€
Electricité SAN'PHIL	cpte 2151	11 500.00€
ATMO	cpte 202	2 172.00€

Après cette présentation, le conseil municipal donne **son accord à l'unanimité** des présents pour le règlement de ces factures.

**2-AUTORISATION DU MAIRE À MANDATER ET LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS
Budget Eau M49**

Madame La Maire Sabine CAMPREDON rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales à savoir que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 11 125€ (25 % de 44 500€).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Mickaël JOUBERT	cpte 2138	396.00€
------------------------	------------------	----------------

Après cette présentation, le conseil municipal donne **son accord à l'unanimité** des présents pour le règlement de cette facture.

-oOo-

TRAVAUX DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE

Madame La Maire présente les réunions de présentation du projet de déploiement de la fibre optique sur la commune qui ont eu lieu en février avec l'entreprise CIRCET et IBSE (tous les deux en charge par le conseil départemental de l'Isère) afin de connaître l'organisation de ces travaux.

1-CIRCET-Le schéma de principe se divise en trois parties :

-Déploiement par le concepteur/réalisateur (construction du Noeud de raccordement NRO/collecte et desserte) réalisé par l'entreprise CIRCET

-Déploiement par la Délégation de Service Publique/DSP (construction de la partie desserte du réseau) réalisé par Isère Fibre.

-Déploiement par l'opérateur chez les particuliers, Immeubles, Bâtiments administratifs, Entreprises.

Les travaux débuteront en octobre prochain , attention pas de raccordement sans adressage.

2-Adressage

Thibaud Bécourt 2ème adjoint nous présente les premières propositions suite à la réunion avec les habitants concernant l'appellation des rues sur la commune, les noms inscrits dans le cadastre sont repris et des nouveaux noms sont proposés.

Une présentation des nouveaux noms de rue sera consultable en mairie.

La géolocalisation sera réalisée par Thibaud Bécourt et Nancy Buonomo l'employé communal.

La signalétique 50 panneaux sont à envisager ainsi que 105 numéros de rue, une demande de subvention sera fait prochainement à ce sujet.

3-Emplacement du NRO

Le NRO sera implanté sur la parcelle B525 à côté du local technique telecom. Afin d'inscrire le mieux possible le NRO dans le paysage et que l'impact paysager soit moindre, une rencontre a eu lieu avec le Bureau d'étude IBSE , le service instructeur ADS de la CCT, la conseillère paysagère du CAUE et Madame la Maire dont voici les préconisations :

- NRO encastré dans le talus
- Bardage bois vertical sur la façade principale ainsi que la façade est
- Terrain naturel remodelé
- Accès au bâtiment avec un revêtement naturel type stabilisé
- Prairie fleurie mellifère sur les terrassements.
- Toiture terrasse végétalisée

-oOo-

REFUGE ESPARRON

Laurence CASSAR qui gérait jusqu'à aujourd'hui le refuge Esparron ne pourra plus exercer cette gérance pour des raisons professionnelles, son bail s'arrêtera au 1^{er} juillet 2019.

Pour rappel le refuge Esparron est une ancienne ferme située à 1080 m d'altitude, sur la Commune du Percy avec 29 couchages.

Un dossier de consultation pour la gérance de la ferme Esparron sera réalisé d'ici le printemps afin de trouver un(e) remplaçant(e). Celui-ci sera mis en ligne sur le blog de la commune et consultable en mairie.

-oOo-

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

1-Travaux ONF 2019

Madame la Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de l'agent ONF concernant le programme d'actions pour l'année 2019 soit :

Travaux d'infrastructure :	3720.00 € HT
Travaux d'entretien de route empierrée	
Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau	
Travaux d'entretien des sentiers de gestion sylvicole (parcelle n°19)	
Travaux de maintenance :	3 010.00 € HT
Entretien du parcellaire - peinture (parcelle n°16)	
Travaux d'accueil :	810.00€ HT
Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique (parcelle 18/sapin président)	
Total des travaux	7550.00 € HT

Les travaux de maintenance à hauteur de 3010.00HT seront reportés à 2020 et les travaux d'accueil pourront faire l'objet d'un chantier jeunes en 2020 aussi.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour la proposition des travaux d'infrastructure Année 2019 à hauteur de 3720.00€HT et préfère reporter à l'année prochaine les autres travaux de maintenance et travaux d'accueil .

2- Forêt communale – Martelage année 2019- destination des produits

Mme la Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de l'agent ONF concernant les coupes à asséoir en 2019 dans la forêt communale soumise au Régime Forestier.

Soit :

-La Parcelle N°9 - 1213 m3 de sapin

Mode de vente : vente : en bloc et sur pied

-Il y a aussi 76m3 réservé à l'affouage sur cette même parcelle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents ;

Accepte la proposition de l'agent ONF,

Donne pouvoir à Madame la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

-oOo-

CHANTIER JEUNES 16/18 ans

Depuis 4 ans la commune s'est engagée à mettre en place des chantiers jeunes et allocataire du RSA une fois par an.

Ce chantier est composé de 5 personnes encadré par l'employé communal Nancy BUONOMO qui a déjà réalisé plusieurs chantiers jeunes depuis leur mise en place en 2016 avec le soutien financier du conseil départemental de l'Isère.

Le chantier 2019 consisterait à des travaux de rafraîchissement de « l'ancien bar à lulu (local de 25m²) » (peinture murale, suppression papier peint, ponçage...) qui est un patrimoine de notre village. En effet depuis la rénovation de tout le bâtiment « Lulu » et sa nouvelle affectation en Mairie, Gîtes et bureaux partagés, le bar à Lulu et quant à lui à l'intérieur restait comme les habitants du Percy le connaissait afin de garder l'authenticité de ce lieu, l'idée avec ce projet est de rafraîchir cet espace afin de le mettre à disposition des gîtes et associations du Trièves.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des présents, donne son accord pour ce chantier et autorise Mme La Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Isère.

-oOo-

PNRV

Agnès Trégret Vice président au PNRV nous informe que le Parc naturel régional du Vercors a lancé la démarche de révision de sa charte. L'objectif est de redéfinir le projet du territoire du Parc pour la période 2023/2038. Mais avant de se tourner vers l'avenir, le premier pas de cette démarche consiste à évaluer la charte mise en œuvre depuis 2008 et à réaliser un diagnostic actualisé des enjeux de notre territoire.

D'ores et déjà, plus de 150 acteurs du territoire ont été consultés en janvier dernier dans le cadre de 5 ateliers thématiques. C'est maintenant au tour des territoires et des élus de s'exprimer sur l'action du Parc et la mise en œuvre de sa charte depuis 2008. Cinq ateliers territoriaux sont organisés début avril à cet effet.

Le Parc propose de participer à l'une de ces 5 réunions qui aura lieu sur tout le territoire du PNRV dont la première sera au Percy :

le mercredi 3 avril 2019 de 14h30 à 16h30 à la Grange au Percy-en-Trièves

Participer à cet atelier donnera l'occasion de faire part de notre point de vue sur l'état du territoire, ses points forts et faibles, ainsi que sur nos attentes par rapport à la charte et au Parc.

Cette participation est essentielle pour ce temps de consultation et d'échanges qui contribuera à la définition des enjeux sur lesquels la future charte s'appuiera.

Cette étape d'évaluation de la charte est aussi l'occasion pour tous les habitants du Vercors d'exprimer leurs attentes : il est possible de le faire sur le site Internet du PNRV :

http://www.parc-du-vercors.fr/fr_FR/revision-de-la-charte-du-parc-2018-2023-4250/participer-4255.html

DIVERS

- Rassemblement samedi 02/03/19 au col du Fau pour la sauvegarde de la ligne « Grenoble-Veynes-Gap »
- Réunion de concertation agricole au sujet de la RD 1075 le mardi 25/03 dans la salle du Conseil Municipal de 14h à 15h avec les agriculteurs du Percy et de 15h à 16h30 avec les agriculteurs de Monestier du Percy.
- L'association le Rocher enverra un courrier prochainement à la commune stipulant qu'ils ne souhaitent plus faire de travaux à l'Ermitage Esparron.
- Tiny House :une demande a été fait à la commune concernant la recherche de terrain pour poser une Tiny house (construction à mi-chemin entre la roulotte et la maison), dans le PLU il y a une possibilité d'accueillir une aire de camping sur une des parcelles de la commune pour une durée de 6 mois mais avec une obligation de mettre en conformité au niveau de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée a 22H30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 14 MARS À 20H30